



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 23 FEVRIER 2026 A 19h00**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire.

Étaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Patrice SAVARY et Bernard HASPOT et Mesdames Monique LE THIEC, Maryvonne MORICE, Sabrina LANOE et Aurélie LE FICHER

Étaient absents : Messieurs Samuel GUYONVARCH, Paul MARTEL, Nicolas FAUCHEUX et Franck PAULAY (donne pouvoir à Monsieur Monique LE THIEC) et Mesdames Ange CROGUENNOC et Martine ROCA

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance :

Bernard HASPOT

L'ordre du jour est abordé :

1/ Validation du compte-rendu de la séance du mercredi 28 janvier 2026

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, VALIDE le compte-rendu de la séance de conseil municipal du mercredi 28 janvier 2026.

2/ Vote des taux de fiscalité 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°15/2025 du 14 avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe d'habitation : 13.17 % (délibération du 21 mars 2019)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36.88 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 32.18 %

Par conséquent, le Maire propose de maintenir les taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :**

Taxe d'habitation : 13.17 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.88 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32.18 %

- **CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision**

3/ Présentation de l'état annuel 2025 des indemnités perçues par les conseillers municipaux

Le Maire expose :

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Aux termes de ces articles, il revient aux collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les Elus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat et de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :

- Au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain
- Au sein de toute société d'économie mixte / société publique locale
-

Monsieur Le Maire présente ainsi l'état récapitulatif au titre de l'année 2025 :

Etat annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux :

CONSEILLERS MUNICIPAUX Nom - Prénom		Mandats de fonction		Indemnités annuelles de fonction en € brut	Avantages annuels en nature en € brut	Remboursement de frais si somme en numéraire
CROGUENNOC	Ange	La Roche-Bernard	Conseillère Déléguée	3 119.82 €	0,00 €	0,00 €
LE BORGNE	Bruno	La Roche-Bernard	Maire	13 330.44	0,00 €	0,00 €
		Arc Sud Bretagne	Président	29 965.68 €	0,00 €	0,00 €
		SYSEM	Délégué ASB vice-Président	8 070.96 €	0,00 €	0,00 €
		Eau du Morbihan	Délégué commune - Vice-Président	7 398.96 €	0,00 €	0,00 €
		SPL Compagnie des ports du Morbihan	Délégué ASB vice-Président	Néant		
		SPL Equipements du Morbihan	Délégué ASB	Néant		
		EPTB Eaux & Vilaine	Membre du bureau	Néant		
		SEML 56 Energie	Membre du conseil d'administration	Néant		
LE THIEC	Monique	La Roche-Bernard	1ère Adjointe	5 842.68 €	0,00 €	0,00 €
		Arc Sud Bretagne	Conseillère communautaire suppléante	Néant		
MARTEL	Paul	La Roche-Bernard	3ème Adjoint	5 842.68 €	0,00 €	0,00 €

PAULAY	Franck	La Roche-Bernard	Conseiller Délégué	3 403.44 €	0,00 €	0,00 €
SAVARY	Patrice	La Roche-Bernard	2ème Adjoint	5 842.68 €	0,00 €	0,00 €

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE de la présentation de l'état annuel 2025 des indemnités perçues par les conseillers municipaux**

4/ Compte Financier Unique 2025-Budget Principal Commune

Ce point a été retiré de l'ordre du jour et est reporté au prochain conseil municipal suite panne informatique de la DGFIP et de leur plateforme Helios rendant impossible la validation du CFU.

5/ Vote du Compte Financier Unique 2025– Budget assainissement collectif

Ce point a été retiré de l'ordre du jour et est reporté au prochain conseil municipal suite panne informatique de la DGFIP et de leur plateforme Helios rendant impossible la validation du CFU.

6/ Vote du Compte Financier Unique 2025– Budget camping municipal

Ce point a été retiré de l'ordre du jour et est reporté au prochain conseil municipal suite panne informatique de la DGFIP et de leur plateforme Helios rendant impossible la validation du CFU.

7/ Affectation des résultats

Ce point a été retiré de l'ordre du jour et est reporté au prochain conseil municipal. Le CFU ne pouvant être voté, l'affectation des résultats ne peut pas être validée.

8/ Vote du budget prévisionnel 2026 - COMMUNE

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2.

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,
CONSIDERANT que les communes ont jusqu'au 30 avril 2026 pour le vote du budget.

Monsieur le Maire expose le contenu du budget en résumant ses orientations générales.

◇ Détail des principaux investissements prévus en 2026 :

- Travaux rue saint James
- Travaux rue de Nantes
- Travaux participation placette quai saint Antoine
- Diagnostic église
- Cloches église
- Balayeuse
- Schéma directeur des eaux pluviales

- Entretien des murs communaux
- Eclairage public
- Aménagement combles mairie (archives)
- Cimetière
- Acoustique-Salle Richelieu

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2026
Chapitre 011 - charges à caractère général	460 000,00 €
Chapitre 012 – charges de personnel	653 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	170 000,00 €
Chapitre 66 – charges financières (intérêts emprunts)	21 000,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Total dépenses réelles	1 305 000,00 €
Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre section	35 000,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement	200 000,00 €
Total des dépenses d'ordre	235 000,00 €
TOTAL SECTION	1 540 000,00 €

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2026
Chapitre 013 – Atténuations de charges	20 000,00 €
Chapitre 70 – Produits des services	124 000,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	565 000,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	276 000,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	143 000,00 €
Chapitre 76 – Produits financiers	247,35 €
Chapitre 77 - Produits spécifiques	800.00 €

Total recettes réelles	1 129 047.35 €
001 - Excédent reporté	410 952,65 €
TOTAL SECTION	1 540 000,00 €

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2026
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	2 128,00 €
Chapitre 16 -- Emprunts (remboursement du capital)	50 000,00 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	33 000,00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	29 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	255 872,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	1 000 000,00 €
Total dépenses réelles	1 370 000,00 €
001 - Déficit reporté	0,00 €
TOTAL SECTION	1 370 000,00 €

Recettes d'investissement par chapitre	BP 2026
Chapitre 001 – Solde d'exécution	471 184,34 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers	22 815,66 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	541 000,00 €
Chapitre 16 - Nouveaux emprunts et dettes assimilés	100 000,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €
Chapitre 024 - produits de cessions	0,00 €
Total recettes réelles	1 135 000,00 €

Chapitre 040 - opérations de transfert entre sections	35 000,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	200 000,00 €
Total des recettes d'ordre	235 000,00 €
TOTAL SECTION	1 370 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée, à l'unanimité :

- **ADOpte le budget primitif du budget communal de l'exercice 2026 qui s'équilibre comme suit :**

En fonctionnement : 1 540 000 €

En investissement : 1 370 000 €

- **PRECISE que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M57**

9/ Vote du budget prévisionnel 2026 – CAMPING MUNICIPAL

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2.

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte,
CONSIDERANT que les communes ont jusqu'au 30 avril 2026 pour le vote du budget.

Monsieur le Maire expose le contenu du budget en résumant ses orientations générales.

◆ Détail des principaux investissements prévus en 2026 :

- Travaux de réhabilitation accueil camping et appartement
- Clôtures

Monsieur Le Maire propose le budget suivant pour l'année 2026 :

Dépenses de fonctionnement par chapitre	BP 2026
Chapitre 011 - charges à caractère général	50 000,00 €
Chapitre 012 – charges de personnel	71 400,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	200,00 €

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	400,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	1 000,00 €
Total dépenses réelles	124 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	-
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	26 000,00 €
Total des dépenses d'ordre	26 000,00 €
TOTAL SECTION	150 000,00 €

Recettes de fonctionnement par chapitre	BP 2026
Chapitre 70 – Produits des services	125 000,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	8 219,88 €
Total recettes réelles	133 219,88 €
002 - Excédent reporté	16 780,12 €
TOTAL SECTION	150 000,00 €

Dépenses d'investissement par chapitre	BP 2026
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	5 535,75 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	109 000,00 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €
Chapitre 023 – Immobilisations en cours	50 000,00 €
Total dépenses réelles	164 535,75€
-	0,00 €
Total des dépenses d'ordre	0,00 €
TOTAL SECTION	164 535,75 €

Recettes d'investissement par chapitre	BP 2026
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	0.00 €
Total recettes réelles	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 000,00 €
001- Excédent reporté	138 535,75 €
Total des recettes d'ordre	164 535,75 €
TOTAL SECTION	164 535,75 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif du budget camping de l'exercice 2026 qui s'équilibre comme suit :

↪ En fonctionnement :	150 000.00 €
↪ En investissement :	164 535.75 €

- PRECISE que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M4.

10/ Rue Saint James-Choix des entreprises pour le marché travaux

Monsieur Le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 14 novembre 2025 pour une remise des plis le 15 décembre 2025. Il s'agit du marché alloti concernant les travaux de réaménagement des espaces publics rue Saint James.

Consultation à laquelle 6 entreprises ont candidaté (3 pour chaque lot)

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 15 janvier 2026 ;

Critères d'analyse des offres définis dans le règlement de consultation

Valeur technique pour 50 %	Note proposée
1/ Moyens matériels et humains affectés aux travaux	sur 8 points
2/ Méthodologie et organisation des travaux	sur 20 points
3/ Qualité des matériaux et fournitures/ Intégration des contraintes environnementales	sur 7 points
4/ Planning d'exécution et délai	sur 15 points

	Note 1 :	Sur 50 Points
Coût des prestations pour 50 %		Note proposée
Mode de calcul : (offre moins disante/offre du candidat) x 40		sur 50 points
	Note 2 :	Sur 50 Points
	Note totale 1+2 :	Sur 100 points

Lot 1 : Terrassements – Voirie – Réseaux eaux pluviales

1 - Récapitulatif des offres après vérification comptable			
Entreprises	Montant HT Tranche ferme	Montant HT Tranche Cond.	Montant HT Offres
Rappel de l'Estimation (€ HT)	266 000,00 €	9 500,00 €	275 500,00 €
SOCIETE 1	282 619,20 €	12 376,10 €	294 995,30 €
LEMEE LTP	246 108,87 €	12 885,13 €	258 994,00 €
SOCIETE 3	337 075,90 €	23 331,80 €	360 407,70 €

2 - Analyse des offres sur le critère "prix"			
Entreprises	Montant	Note Prix (sur 50)	Classement
SOCIETE 1	294 995,30 €	43,90	2
LEMEE LTP	258 994,00 €	50,00	1
SOCIETE 3	360 407,70 €	35,93	3
Offre la moins-disante	LEMEE LTP	258 994,00 €	

3 - Synthèse de l'analyse offres sur le critère "technique"						
Entreprises	1/ Moyens matériels et humains affectés aux travaux	2/ Méthodologie et organisation des travaux	3/ Qualité des matériaux et fournitures/ Intégration des contraintes environnementales	4/ Planning d'exécution et délai	Note technique	Classement
	sur 8 points	sur 20 points	sur 7 points	sur 15 points	sur 50 points	sur
SOCIETE 1	8	19	7	15	49	1
LEMEE LTP	8	17	7	15	47	2

SOCIETE 3	8	15	7	14	44	3
Meilleure note technique	SOCIETE 1				49	sur 50 points

4 - Synthèse des offres après analyse				
Entreprises	Note Prix sur 50 points	Note technique sur 50 points	Note générale sur 100 points	Classement
SOCIETE 1	43,90	49	92,90	2
LEMEE LTP	50,00	47	97,00	1
SOCIETE 3	35,93	44	79,93	3
Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise :	LEMEE LTP	pour une note de	97,00	sur 100 points

Lot 2 : Espaces verts – Maçonnerie – Mobiliers

1 - Récapitulatif des offres après vérification comptable			
Entreprises	Montant HT Tranche ferme	Montant HT Tranche Cond.	Montant HT Offres
Rappel de l'Estimation (€ HT)	328 826,00 €	22 369,00 €	351 195,00 €
IDVERDE	299 933,13 €	19 066,77 €	318 999,90 €
SOCIETE 2	313 712,30 €	17 130,10 €	330 842,40 €
SOCIETE 3	462 118,30 €	32 958,10 €	495 076,40 €

2 - Analyse des offres sur le critère "prix"			
Entreprises	Montant	Note Prix (sur 40)	Classement
IDVERDE	318 999,90 €	50,00	1
SOCIETE 2	330 842,40 €	48,21	2
SOCIETE 3	495 076,40 €	32,22	3
Offre la moins-disante	IDVERDE		318 999,90 €

3 - Synthèse de l'analyse offres sur le critère "technique"

Entreprises	1/ Moyens matériels et humains affectés aux travaux	2/ Méthodologie et organisation des travaux	3/ Qualité des matériaux et fournitures/ Intégration des contraintes environnementales	4/ Planning d'exécution et délai	Note technique	Classement
	sur 8 points	sur 20 points	sur 7 points	sur 15 points	sur 50 points	sur
IDVERDE	7	18	4	15	44	1
SOCIETE 2	6	16	6	10	38	2
SOCIETE 3	5	8	3	6	22	3
Meilleure note technique	IDVERDE			pour une note de	44	sur 50 points

4 - Synthèse des offres après analyse

Entreprises	Note Prix sur 50 points	Note technique sur 50 points	Note générale sur 100 points	Classement
IDVERDE	50,00	44	94,00	1
SOCIETE 2	48,21	38	86,21	2
SOCIETE 3	32,22	22	54,22	3
Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise :	IDVERDE	pour une note de	94,00	sur 100 points

CONCLUSION

	Candidat	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 – Terrassements, voiries, réseau d'eaux pluviales.	LEMEE LTP	258 994,00 €	310 792,80 €
Lot 2 - Revêtement, Espaces verts, maçonneries et mobiliers	IDVERDE	318 999,90 €	382 799,88 €

MONTANT TOTAL DES OFFRES EN €

577 993,90 €	693 592,68 €
---------------------	---------------------

Vu l'exposé de Monsieur Le Maire ;

Après discussions et délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à retenir l'entreprise LEMEE LTP pour assurer les travaux de réaménagement des espaces publics de la rue Saint James (lot 1)**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à retenir l'entreprise ID VERDE pour assurer les travaux de réaménagement des espaces publics de la rue Saint James (lot 2)**

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les pièces afférant à ce dossier pour sa bonne exécution**

11/ Vente d'un terrain - parcelle YS 601

Monsieur Le Maire expose :

La communauté de communes Arc Sud Bretagne souhaite acquérir la parcelle YS n° 601 (situé sur la commune de Nivillac mais dont la commune est propriétaire).

Cette parcelle comprend la chaussée et ses dépendances nécessaires à son bon entretien, ainsi qu'un décroché au niveau d'une grille d'eaux pluviales. La surface totale est de 13a52ca et le prix au m² est de 10 € pour un total net de taxe.



VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1,

CONSIDERANT qu'une saisine des Domaines n'est pas nécessaire pour toute transaction inférieure à 180 000 €.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la cession de la parcelle YS 601 pour une superficie de 13a52ca au prix de 10 € le m² net de taxe à ARC SUD BRETAGNE**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier**

12/ Rénovation partielle bâtiment du camping

Monsieur le Maire rappelle :

Par délibération du 21 juillet 2025 (n°37/2025), le choix des entreprises avait été validés pour les lots couverture, charpente, menuiseries extérieures et intérieures, plomberie, revêtement de sol et carrelage.

Pour certains lots, des plus-values devront être prévues, dépassant les 5 % du marché initial, à savoir :

- Lot 3 – Menuiseries extérieures et intérieures – BG Menuiserie
Reprise sur fenêtre de toit : 759 € HT
Garde-corps pour terrasse extérieure : 722.43 €HT

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE le devis de BG Menuiserie pour un montant de 1 481.43 € HT**

Récapitulatif des décisions prises par le Maire en vertu des délégations données par le conseil municipal

2025		Décisions du Maire prises sur le fondement de l'article L2122-22 du CGCT				
Date	Désignation du bien	Adresses	Notaires	Nom Vendeur	Nom Acheteur	Prix de vente
18/12/2025	Maison	4 Quai Saint Antoine	Me LEGOFF / LE CALVEZ	M et Mme LE BRAS Daniel	M GILBERT Didier	169 950 €
24/12/2025	Terrain	rue de la Grée Blanche	Me HEMON Solen	MLG	Mme GHERBI M LOUESSARD	70 000 €

2026		Décisions du Maire prises sur le fondement de l'article L2122-22 du CGCT				
Date	Désignation du bien	Adresses	Notaires	Nom Vendeur	Nom Acheteur	Prix de vente
08/01/2026	Batiment à usage de commerce et habitation	57 rue St James	Me GUIHARD / Me DICECCA	M FAUCHEUX Nicolas	Indéfini	280 000 €
Indéfini : Le nom de l'acquéreur n'est pas obligatoire <i>arrêté de la Cour de Cassation du 08-10-2008</i> . En conséquence il perd son droit de rétrocession.						
22/01/2026	Batiment à usage de commerce (DP changement de destination en cours)	5 rue Basse Notre Dame	Me BOHUON	M SCULO Patrick	M et Mme TESSIER	52 500 €
16/02/2026	Maison mitoyenne	Chemin du Patis	Me BOHUON	LE FAUBOURG SAINT MICHEL	M et Mme GERGAUD Yannick	205 000 €
17/02/2026	Batiment la Voute	4 route de Guérande	Me LE CALVEZ	Communauté de Communes ASB	SCI LA VOUTE	150 000 €

- Commande intervention SOCOTEC pour classement 2* camping municipal pour un montant de 650 € HT
- Commande AJC Couverture pour intervention sur l'ancien cinéma pour un montant de 7 000 € HT
- Commande AJC Couverture pour intervention à l'église (réfection des gouttières) pour un montant de 3 000 € HT
- Commande BODET pour reprise des joints au pied de la croix sommitale (église) pour un montant de 3 245 € HT
- Commande BODET pour remplacement des moteurs de frappe en tintement cloches (église) pour un montant de 3 395 € HT
- Commande RCI formation pour recyclage autorisation de conduite (nacelle) et engins de chantier pour 2 agents des services techniques pour un montant de 1 360 € HT
- Commande COMAT ET VALCO pour mobiliers urbains pour un montant de 1 742.50 € HT
- Commande MAGUY HORTICOLES pour fleurissement pour un montant de 1 521.90 € HT
- Commande PROLIANS pour portillon camping pour un montant de 1 795.81 € HT

13/ Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 19H45

